

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dissolvant de moisissure

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : HGS dissolvant de moisissure
Utilisation du produit : Doit être utilisé uniquement pour détruire les moisissures, les alques et les lichés sur les tuiles, les joints de silicone, la maçonnerie et autres éléments de construction

Identification de la société/entreprise

Producteur : HG International b.v. **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700
Adresse : Damsluisweg 70 **Fax** : +31 (0)36 54 94 744
 1332 EJ Almere **Interner:** : www.hginternational.com


Pays : The Netherlands

Importateur : MARTEC HANDELS AG

Adresse : Seestrasse 199
 CH-8820 Wädenswill

No de téléphone: : +41.1.783.95.30/31 **Fax** : +41.1.783.95.49

Pays : Suisse

 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
 +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des ingrédients	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
Suisse				
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	231-668-3	1 - 5	C; 34 31
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	1 - 5	C; 35

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38

Risques pour la santé : Irritant pour les yeux et la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dissolvant de moisissure

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si de grandes quantités de cette substance sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : Employer un agent extincteur approprié pour étouffer les foyers d'incendie avoisinants.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Aucun danger particulier.
- Non disponible.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dissolvant de moisissure

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
Suisse	
Hydroxyde de sodium	SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire Kurzeitgrenzwerte: 2 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: fraction inhalable MAK: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: fraction inhalable

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Une ventilation adéquate est normalement requise lorsqu'on manipule ou utilise ce produit.
- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
>8 heure(s) (temps d'interférence): caoutchouc butyl
- Protection des yeux** : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

- Apparence**
- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Jaune. (Pâle.)
- Odeur** : Chlore

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 13 à 13.5 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]
- Point de fusion** : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: L'eau.
- Point d'ébullition** : La plus basse valeur connue est 100°C (212°F) (aqua).
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Inflammabilité (solides, gaz)** : Non applicable.
- Caractéristiques d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés oxydantes** : Non applicable

Date d'édition

24-10-2005.

Version

5.03

Page 3 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dissolvant de moisissure

Densité relative : 1.089 g/ml (20°C / 68°F)
Solubilité : Facilement soluble dans l'eau chaude.
Soluble dans l'eau froide.

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Instable.
Conditions à éviter : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Matières à éviter : Réactif avec les acides.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Hypochlorite de sodium	DL50	5800 mg/kg	Orale	Souris
Hydroxyde de sodium	DL50	1350 mg/kg	Cutané	Lapin
	Dlmin	500 mg/kg	Orale	Lapin

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, lentille ou cornée.

Effets nocifs divers : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Soudehypochlorite	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	0.04 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	0.17 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	1.57 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	0.059 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	0.09 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	0.2 mg/l
Hydroxyde de sodium	Poisson (CL50)	96 heure(s)	72 mg/l

Date d'édition

24-10-2005.

Version

5.03

Page 4 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dissolvant de moisissure

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Classification des déchets : Non applicable.
: Non disponible.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux
:

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers :



Irritant

Phrases de risque : R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S13- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24- Éviter le contact avec la peau.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste..
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Date d'édition

24-10-2005.

Version

5.03

Page 5 de 6

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

HGS dissolvant de moisissure

Contient	: Hypochlorite de sodium 231-668-3
Autres Réglementations CE	: Non disponible.
Utilisation du produit	: La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage. - Produit de consommation.
Avertissements supplémentaires	: Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, ce qui pourrait provoquer le dégagement de gaz dangereux (chlore).
Classification statistique de la CEE (code douanier)	: 32089091
Information sur l'identification des composants	: moins de 5%: agents de blanchiment chlorés, agents de surface anioniques.

Réglementations nationales

Suisse

Classe LRV (Ta-Luft)	: Non disponible.
Classe de toxicité	: Libre
OFSP	: 88969
Teneur en COV	: Exonéré.

16. Autres informations

Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : R34- Provoque des brûlures.
R35- Provoque de graves brûlures.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R31- Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse : C - Corrosif
Xi - Irritant

Autres informations : Non disponible.

Commentaires lors de la révision : Non disponible.

Historique

Date d'impression	: 24-10-2005.
Date d'édition	: 24-10-2005.
Date de publication précédente	: Aucune validation antérieure.
Version	: 5.03
Vérifié par T. Rutgers.	

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.